

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2238

12 septembre 2013

### SOMMAIRE

Epsilon Technologies S.A. ....	107396	LuxCar Detailing .....	107380
FRP 12 S.à r.l. ....	107388	LUX Industrial Solutions S.à r.l. ....	107400
GS 7 S.à r.l. ....	107383	Lynch Invest S.A. ....	107379
GSCP VI Tanker Holdings S.à r.l. ....	107382	Lynch Invest S.A. ....	107380
Hannover Holdings S.A. ....	107382	Melusine Investissements S.A. ....	107386
Harvard Investments S.A. ....	107381	Memphis Engineering Corporation S.A. .....	107387
HBC S.C.A., SICAV-SIF .....	107387	Ol-Beauty S.A. ....	107381
HEDF II UK Residential S.à r.l. ....	107378	Opera - Participations 2 .....	107381
HEDF Porta Nuova Management S.à r.l. .....	107378	Oracle Properties S.A. ....	107386
Holley Investments S.A. ....	107378	Orco Property Group .....	107386
HPFI Finance S.à r.l. ....	107378	Orion European 2 Investments S.à r.l. ..	107381
Hyper Iron S.A. ....	107379	Otto Invest & Finance S.A. ....	107382
Iceland Global Water 2 Partners .....	107379	OXEA Holding 2 S.à r.l. ....	107385
Indian Ridge Investments S.A. ....	107384	O.Z. S.A. ....	107378
Indigo Gold Holding S.à r.l. ....	107379	Pacific Drillship Sàrl .....	107384
Infine Consulting S.à r.l. ....	107385	Pacific Santa Ana S.à r.l. ....	107384
Ingersoll-Rand Lux Holdings S.à r.l. ....	107380	Palador S.A. ....	107387
Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l. ..	107380	Panord S.A. ....	107386
International Assets Finance S.à r.l. ....	107384	Pariffa S.A.H. ....	107387
ITAS .....	107400	Peinture Werthessen S.à r.l. ....	107387
Japan Property Holdco S.à r.l. ....	107397	Perseus Holdings S.A. ....	107382
JJJAs Investment & Trading Company, Sàrl (SOPARFI) .....	107399	PHM Subco 19 S.à r.l. ....	107423
Johnson Controls Luxembourg S.à r.l. ..	107383	Pilar Treasury S.à r.l. ....	107386
Kimmolux S.A. ....	107385	Pointlux S.à r.l. ....	107383
KNEIP ingénieurs-conseils, S.à r.l. ....	107417	Presta-Gaz S.A. ....	107383
Kugel Immobilière .....	107381	PSW Immobilière S.A. ....	107385
Labyrinth Securities S.à r.l. ....	107400	Rafco S. à r.l. ....	107385
La Mancha Africa S.à r.l. ....	107401	Russel International Resorts S.A. ....	107384
Le Yellow Sàrl .....	107418	Sufikupar S.A. ....	107423
L. O. S.à r.l. ....	107420	Total (BTC) S.à r.l. ....	107422
Lumen Investments S.à r.l. ....	107380	Vimo S.A. ....	107424
		Wilson Finance S.A., SPF .....	107424

**HEDF II UK Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 125.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samira Boudalia.

Référence de publication: 2013102350/10.

(130124570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**HEDF Porta Nuova Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 146.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samira BOUDALIA.

Référence de publication: 2013102351/10.

(130124741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Holley Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 97.611.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2013102354/15.

(130124370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**HPFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 115.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102357/10.

(130124647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**O.Z. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 48.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102588/9.

(130124412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Hyper Iron S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.326.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2013*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Eugenio Marzorati, directeur, avec adresse Casa Borri à CH-6883 Novazzano, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 22 Juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013102361/22.

(130124660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Iceland Global Water 2 Partners, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 129.024.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102363/10.

(130124536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Indigo Gold Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.398.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102366/10.

(130123832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Lynch Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.683.

---

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013102510/12.

(130123914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Ingersoll-Rand Lux Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 5.323.890.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102368/10.

(130123992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**LuxCar Detailing, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5837 Fentange, 8, Op den Aessen.

R.C.S. Luxembourg B 168.938.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2013102465/11.

(130124893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 29.425,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102369/10.

(130123971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Lynch Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.683.

Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013102511/12.

(130123915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Lumen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lumen Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013102462/11.

(130124508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Kugel Immobilière, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 34, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 101.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102438/11.

(130124413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**OI-Beauty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.558.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102599/9.

(130124706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Orion European 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 107.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102594/10.

(130123827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Opera - Participations 2, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.610.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102603/9.

(130124705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Harvard Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.915.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013102345/15.

(130124372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Hannover Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 123.239.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 5 novembre 2012:

*Administrateurs:*

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée général de la société qui se tiendra en 2018 à savoir:

- Cristina Fileno;
- Atilio Palmeiro;
- Silvestre Asurey.

*Commissaire aux comptes:*

Le mandat du commissaire aux comptes de la société, à savoir IB Management Services S.A. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée général de la société qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013102344/20.

(130124202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**GSCP VI Tanker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.932.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2798

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP VI Tanker Holdings S.à r.l.

Mireille Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013102331/14.

(130124505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Otto Invest & Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 138.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102613/9.

(130123739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Perseus Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/07/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013102623/11.

(130123927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**GS 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.800.

Constituée par devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010,  
acte publié au Mémorial C No 2474

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS 7 S.à r.l.  
Marielle Stijger  
Gérant

Référence de publication: 2013102329/14.

(130124628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Johnson Controls Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.658.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 avril 2013

1. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Johnson Controls Luxembourg S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013102416/20.

(130124830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.648.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102649/9.

(130124936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Pointlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.334.

**RECTIFICATIF**

Le bilan rectifié au 31 décembre 2012 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2012 déposé le 3 juillet 2013 n° L130109321) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102645/11.

(130124120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Indian Ridge Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 131.422.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013102365/15.

(130124373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 112.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013102370/10.

(130124025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Pacific Drillship Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 162.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102616/9.

(130124912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Pacific Santa Ana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 167.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102617/9.

(130124904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Russel International Resorts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 119.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013102721/11.

(130124738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Kimmolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 34, avenue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 98.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juillet 2013.  
Référence de publication: 2013102436/10.  
(130124411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Infine Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 15, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 160.553.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013102394/10.  
(130124906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**PSW Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 35.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013102657/9.  
(130124496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**OXEA Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 178.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 juillet 2013.  
Référence de publication: 2013102615/10.  
(130124203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Rafco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 20, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 101.456.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013*

L'associé unique de la société à responsabilité limitée RAFCO SARL, susvisée, a pris la résolution suivante:  
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL  
L'associé unique décide de transférer le siège social de RAFCO SARL à l'adresse suivante:  
20, rue de Strassen  
L-8094 Bertrange  
Ce transfert de siège prend effet immédiatement.  
Bertrange, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.  
Référence de publication: 2013102664/15.  
(130123940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Oracle Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 52.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102606/10.

(130124032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013102608/14.

(130124533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.221.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102626/9.

(130124099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Panord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.  
R.C.S. Luxembourg B 89.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANORD S.A.

Référence de publication: 2013102632/10.

(130124030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Melusine Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 146.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013102544/11.

(130124790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Memphis Engineering Corporation S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 59.294.

Maître Andreas KALOGEROPOULOS, Avocat au Barreau de Luxembourg, résidant professionnellement à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, décide de résilier le contrat de domiciliation du 15 avril 2008, conclut avec la société MEMPHIS ENGINEERING CORPORATION S.A., RCS Luxembourg sous la section B 59294, établie et ayant son siège social à München, L-2172 Luxembourg et ce à partir du 3 juin 2013.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2013.

Maître Andreas KALOGEROPOULOS.

Référence de publication: 2013102545/11.

(130124596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**HBC S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.040.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2012 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102348/11.

(130124611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Palador S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 64.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102629/9.

(130124891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Pariffa S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 90.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102634/9.

(130123826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Peinture Werthessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.483.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013102618/14.

(130124089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**FRP 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.981.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of July,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SAGACE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 157832, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,600 (SAGACE");

2. CURZON 50 S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 173695, the corporate capital of which is set at EUR 14,664 (hereinafter referred to as the "CURZON");

3. Greenwood rC Limited, a private limited company incorporated and governed by the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Gibraltar register of commerce and companies under number 10782 (hereinafter referred to as the "GREENWOOD");

here represented by Mrs Sylvie LEXA, companies director, with professional address in L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of three (3) proxies, given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2. Purpose.**

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

2.2. An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.4. The Company may further borrow and/or lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.5. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholders of the Company.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of FRP 12 S.a r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of managers, in the case of a sole manager by a decision of the sole manager.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at eighty thousand Euro (EUR 80,000.-) represented by thirty-six thousand (36,000) Class A shares, thirty-six thousand (36,000) Class B shares and eight thousand (8,000) Class C shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are transferable among partners and third parties subject to the terms and conditions of the shareholders' agreement.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting as set forth in the shareholders' agreement. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by at least five (5) Managers split into three (3) classes: two (2) Class A Managers, two (2) Class B Managers and one (1) Class C Manager, who need not be partners. The Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers shall be appointed by the general meeting of shareholders from the list of candidates as follows:

- The A Shareholder shall be entitled to present of list of candidates of at least three (3) candidates out of which two (2) shall be appointed as Class A Managers;

- The B Shareholder shall be entitled to present of list of candidates of at least three (3) candidates out of which two (2) shall be appointed as Class B Managers;

- The C Shareholder shall be entitled to present of list of candidates of at least three (3) candidates out of which one (1) shall be appointed as Class C Manager.

The general meeting of shareholders will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

They may be dismissed freely at any time by the general meeting of shareholders.

In dealing with third parties,, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

The Board of Managers can act only if the majority of its members is present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Company is validly bound towards third parties, by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager of the Company as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power

In respect of the Board Reserved Matters, resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least two Class A Managers and two Class B Managers agreed on those resolutions..

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 12.** The Company is managed by a Board of Managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board of Managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Managers shall be convened and held at least twice (2) a year.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers at least seventy-two hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency for which the delay is reduced to twenty-four (24) hours, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Class A Manager and a Class B Manager jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the Board of Managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16.** The manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than fifty per cent (50%) of the share capital and sixty-five (65%) per cent of the share capital for the Shareholders Reserved Matters set forth in the shareholders agreement.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

## E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 20.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 21.** Each year on the 31<sup>st</sup> December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and Payment*

The eighty thousand (80,000) shares have been subscribed as follows by:

- 1) SAGACE S.a r.l., prenamed, thirty-six thousand (36,000) Class A shares;
- 2) CURZON 50 S.à r.l., prenamed, thirty-six thousand (36,000) Class B shares;
- 3) Greenwood rC Limited, prenamed, eight thousand (8,000) Class C shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eighty thousand Euro (EUR 80,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2013.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

### *Extraordinary general meeting*

Then the three (3) partners, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6A route de Treves, L-2633 Senningerberg;
2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr Christian Tailleux, private employee, born on 17<sup>th</sup> May 1967 in Metz (France), residing at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as Class A Manager;
  - Ms Catia Da Silva Campos, private employee, born on 23<sup>rd</sup> October 1979 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as Class A Manager;
  - Mr Geoffroy t'Serstevens, companies director, born le 2<sup>nd</sup> November 1980 in Namur (Belgium), residing professionally at 6A route de Treves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager;
  - Mr Gregory Noyen, companies director, born on 22<sup>nd</sup> January 1980 in Liège (Belgium), residing professionally at 6A route de Treves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager;
  - Ms Deborah Buffone, private employee, born on 11<sup>th</sup> February 1977 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), residing professionally at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as Class C manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the parties appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

4. SAGACE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157832, et dont le capital est fixé à EUR 12.500 (SAGACE");

5. CURZON 50 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 6A, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173695, et dont le capital est fixé à EUR 14.664 ("CURZON");

6. Greenwood rC Limited, a private limited company incorporated and governed by the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Gibraltar register of commerce and companies under number 10782 ("GREENWOOD").

Ici représentées par Madame Sylvie LEXA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6A route de Trêves, à L-2633 Senningerberg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2. Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3 La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.4. La Société pourra également emprunter et/ou accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sureté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.5. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

2.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de FRP 12 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du Conseil de Gérance ou du gérant unique, selon le cas.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B - Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à la somme de quatre-vingt mille Euro (EUR 80.000,-) représenté par trente-six mille (36.000) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, trente-six mille (36.000) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, et huit mille (8.000) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et vers des tiers selon les termes et conditions du pacte d'associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés, tel que prévu dans le pacte d'associés. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par au moins cinq (5) gérants, répartis en trois (3) classes: deux (2) gérants de Classe A, deux (2) gérants de Classe B, et un (1) gérant de Classe C, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants constituent un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'Assemblée Générale des associés à partir d'une liste de candidats comme suit:

- L'Associé de Classe A sera autorisé à présenter une liste de candidats se composant d'au moins trois (3) candidats dont deux (2) seront nommés gérants de Classe A;

- L'Associé de Classe B sera autorisé à présenter une liste de candidats se composant d'au moins trois (3) candidats dont deux (2) seront nommés gérants de Classe B;

- L'Associé de Classe C sera autorisé à présenter une liste de candidats se composant d'au moins trois (3) candidats dont un (1) sera nommé gérant de Classe C.

L'assemblée générale des associés, détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Conseil de Gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance ne peut agir que dans le cas où une majorité de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B.

La Société est engagée valablement vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Concernant les Sujets Spécifiques du Conseil de Gérance, les résolutions du Conseil de Gérance sont valablement prises par la majorité des votes pour autant qu'au moins deux (2) gérants de Classe A et deux (2) gérants de Classe B aient approuvé ces résolutions.

Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.

**Art. 12.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en l'absence d'un président, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Le Conseil de Gérance sera convoqué et se tiendra au moins deux (2) fois par an.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins soixante-douze heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence et dans ce cas le délai est réduit à vingt-quatre (24) heures, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil de Gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 16.** Le gérant ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social et soixante-cinq pour cent (65%) du capital social pour les Sujets Spécifiques de l'Assemblée Générale comme prévu dans le pacte d'associés.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

- 1) SAGACE S. à r.l., prémentionnée, trente-six mille (36.000) parts sociales de Classe A;
- 2) CURZON 50 S. à r.l. prémentionnée, trente-six mille (36.000) parts sociales de Classe B;
- 3) Greenwood rC Limited, prémentionnée, huit mille (8.000) parts sociales de Classe C.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quatre-vingt mille Euro (EUR 80.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents euros (EUR 1.200).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les trois (3) associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Christian Tailleur, employé privé, né le 17 mai 1967 à Metz (France), demeurant professionnellement au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gérant de Classe A;
  - Madame Catia Da Silva Campos, employée privée, née le 23 octobre 1979 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gérant de Classe A;
  - Monsieur Geoffroy t'Serstevens, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves, gérant de Classe B;
  - Monsieur Gregory Noyen, administrateur de sociétés, né le 22 janvier 1980 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves, gérant de Classe B; et
  - Madame Deborah Buffone, employée privée, née le 11 février 1977 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg gérant de Classe C.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande desdites parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 juillet 2013. LAC / 2013/ 33131. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106895/430.

(130129924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**Epsilon Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.609.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l' "Assemblée") de la société «Epsilon Technologies S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 261, route de Longwy L-1941 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1702 du 12 septembre 2006,

immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 117.609.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Approbation des rapports du liquidateur.
- 2.- Clôture de la Liquidation et détermination de l'endroit où seront conservés les documents et livres de la société
- 3.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. L'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Une copie des comptes de liquidation approuvés par le liquidateur et du rapport du commissaire-vérificateur resteront annexés aux présentes.

*Seconde résolution:*

L'Assemblée Générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme clôturée et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à l'ancien siège social de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cent soixante-et-un euros (861,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. LAUER, G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12/06/2013. Relation: LAC/2013/26739. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25/07/2013.

Référence de publication: 2013106820/58.

(130130646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Japan Property Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, avenue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.974.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June at 10.00am CET

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

Japan Fund Holdco S.à r.l., a Société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 131.339, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mrs. Michèle Kemp, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on 19 June 2013.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Japan Property Holdco S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12F, Avenue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B.127.974 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 16 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1357 on 4 July 2007. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 15 October 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2747 on 28 November 2007. The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and takes the following resolutions.

*First resolution*

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint Me Claude Niedner, avocat, registered at the Luxembourg bar, residing professionally in Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without request further authorization of the Sole Shareholder.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment; with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines for the period of time he will fix.

The liquidator may, within the context of his mandate, require the assistance of any legal or accounting experts or any other expert the assistance of which would be required for the proper performance of his mandate.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind or in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

### *Cost and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingtième jour de juin, à 10h00 heure de Luxembourg

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg,

a comparu:

Japan Fund Holdco S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131.339, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ici représentée par Mme Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris, le 19 juin 2013.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Japan Property Holdco S.à.r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 12F, Avenue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.127.974, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1357 en date du 4 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 15 octobre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2747, en date du 28 novembre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir renoncé à l'avis de convocation et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer Me. Claude Niedner, avocat, inscrit au barreau du Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'Associé Unique.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autre empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur peut, dans le cadre de son mandat, requérir l'assistance d'experts dans le domaine juridique ou comptable, ou tout autre expert dont l'assistance est requise afin d'assurer la bonne exécution de son mandat.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur à l'Associé Unique, en nature ou en espèces.

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connue du notaire et instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KEMP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Relation: LAC/2013/30292. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107005/113.

(130130425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**JJAs Investment & Trading Company, Sàrl (SOPARFI), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 143.082.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Abey HAILU SENBETA, Managing Director, demeurant à L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il est propriétaire de la totalité des parts de "JJAs Investment & Trading Company, Sàrl (SOPARFI)", avec siège social à L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B143.082, constituée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg du 10 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2935 du 10 décembre 2008,

et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'associé unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'associé actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HAILU SENBETA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: LAC / 2013 / 33947. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107009/42.

(130130609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**LUX Industrial Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Labyrinth Securities S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.914.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102498/10.

(130124403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**ITAS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8543 Levelange, 26, Pallenerwée.

R.C.S. Luxembourg B 147.336.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mil treize, le vingt et un mars

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Madame Irène CSONKA, née à Pontoise (France), le 20 septembre 1974, demeurant à L-8543 Levelange, 26, Pallenerwée

laquelle comparante a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée ITAS a été constituée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Rédange, en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1597 du 19 août 2009, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B147.336.

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles,

- que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «ITAS» avec siège social à L-8543 Levelange, 26, Pallenerwée.

Ensuite la comparante, agissant comme prédit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique approuve les comptes arrêtés ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associé unique accepte la démission du gérant et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de prononcer la dissolution de la société ITAS avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société ITAS.

Qu'il déclare encore que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et du passif de la société et qu'il déclare expressément prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans au siège social de l'associé unique.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

107401

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 770.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Csonka, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 22 mars 2013. Relation: WIL/2013/187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106991/48.

(130130423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**La Mancha Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.980.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of July.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LA MANCHA HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 164.842,

Duly represented by Mrs Murielle Brouillet-McSorley, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 4<sup>th</sup> of July 2013.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the current subscriber(s) of the shares and/or anyone who may become a shareholder in the future, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "LA MANCHA AFRICA S.à r.l." (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended from time to time, and by the present articles of incorporation.

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and/or holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also invest directly in mines and related assets located in Africa as well as invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other forms of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts and/or obligations and debts of any of its direct or indirect subsidiaries

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to administrative, technical, consulting and operational support and assistance) to the Company's direct or indirect subsidiaries (together with the Company, the "Group"). The Company may also provide the same kind of assistance to minority shareholdings or undertakings of the Company or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5. In the event that in the view of the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

### **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these articles of association or, as the case may be, by the law for any amendment of these articles of association.

5.4. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them with the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

**Art. 7. Register of shareholders.**

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

**Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

**C. General Meeting of shareholders****Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders, being provided that the sole shareholder may take its decisions by written resolutions outside any meeting, notwithstanding any wording use in these articles of association. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. In this respect, for the purpose of resolving on any of the following specific items, no action or decisions shall be taken by the board of managers or any manager unless the prior approval of the shareholders is granted in the form of minutes of the general meeting of the shareholders, as described in the article 13.1 of these articles of association, or, as the case may be, in the form of written resolutions of the sole shareholder, as described in the article 13.2 of these articles of association:

- Any issuance by the Company of shares or securities of any kind, including without limitation, as an option or dividend payment, except if such issuance of shares forms part of an investment project previously approved by the shareholders.

- The acquisition, subscription, exchange or transfer by the Company of any kind or amount of securities, except shares in a mutual fund or other short-term investment and except if such transaction forms part of an investment project previously approved by the shareholders.

- The creation, purchase or sale by the Company of any company, business, trust, joint venture or any other entity of any kind, except if such transaction has been approved by the shareholders within the Group's or the Company's annual budget.

- The sale or purchase by the Company of assets or of a business concern, in case this transaction is outside the ordinary course of business of the Company and except if such transaction has been approved by the shareholders within the Group's or the Company's annual budget.

- Any partnership transactions or any joint venture agreement entered into by the Company relating to mining business or properties, any shareholders' agreement, except if such transaction forms part of an investment project previously approved by the shareholders.

- The creation, extension, reduction, or suppression by the Company of any activity, except if such transaction has been approved by the shareholders within the Group's or the Company's annual budget.

- The agreement for or amendment of any material terms of any agreements relating to financing or borrowing granted to or by the Company (including by way of a financial lease), for an amount exceeding USD 2,000,000.-.

- The granting over any shares or assets of the Company of any charge, pledge, guarantee or any other security in any way securing an amount in excess of USD 1,000,000, except for security interest forming part of financing agreements previously approved by the shareholders.

- Any decision involving operational investment of the Company for an amount involved per transaction in excess of USD 10,000,000.- except if such investment has been approved by the shareholders within the Group's or the Company's annual budget as a specific detailed item and not as part of the global provision.

- Any other decision (including the conclusion, amendment or termination of any agreement) by the Company involving immediate or future income, expenditure, investment or commitment in one or more instalments, including any operatorship agreement, for an amount involved per transaction in excess of USD 2,000,000.- except if such transaction has been approved by the shareholders within the Group's or the Company's annual budget or is part of a project previously approved by the shareholders.

- The commencement and management by the Company of any judicial, regulatory or arbitration proceedings of any kind, or the conclusion by the Company of any settlement agreement as defendant or plaintiff, if the amount at stake per proceedings exceeds USD 2,000,000.-.

- The implementation by the Company of any stock option, company savings, contribution, incentive or profit-sharing scheme for the employees and company officers and any modification of such schemes except as a result of a legal obligation.

- The recruitment by the Company of any officer or employee holding a key position or whose gross annual salary (including bonuses and allowances) is in excess of USD 500,000 or the dismissal of any such officer or employee, the increase of their remuneration or of other benefits granted to them; the increase of any gross annual salary (including bonuses and allowances) of any officer or employee of the Company if such salary shall be in excess of USD 500,000.- after the increase.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting.

10.3. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter, mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

10.6. General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the board of managers, circumstances of force majeure so require.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.**

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the board of the meeting.

##### **11.3. Quorum and vote**

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority in number of the shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions in the form of written resolutions of the sole shareholder.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1. The Company shall be managed by up to six (6) managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The board of managers shall be comprised of (i) up to three (3) class A managers and (ii) up to three (3) class B managers who shall be Luxembourg residents, being provided that the class B managers shall at any time represent half of the appointed managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s). In this respect, article 9.3 outlines the decisions and actions of the board of managers that are subject to prior approval from the shareholder(s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

14.5. The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.**

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and ad nutum (without cause) by the general meeting of shareholders.

16.3. Any manager shall hold office until his successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. The notice of the meeting shall specify the place, the day and the hour of the meeting of the board of managers. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

**18.2. Quorum**

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers including at least one (1) class B manager who shall be present and one (1) class A manager who may be present or represented at a meeting of the board of managers.

**18.3. Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. In case of equality of vote, the class B manager shall have a casting vote.

18.4. Any class B manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by telefax, telegram, electronic mail or telex another class B manager as his proxy, and any class A manager may appoint in writing by telefax, telegram, electronic mail or telex any class A or any class B manager as his proxy. A class B manager may represent more than one of his fellow class B managers or class A manager, and any class A manager may represent more than one of his fellow class A managers under the condition however that at least one class B manager is present at the meeting.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager shall count for the quorum but shall not take part in the discussions on and shall not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

18.8. The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be or any class A manager and class B manager acting jointly.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.**

20.1. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a class A manager and a class B manager or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

## E. Supervision

**Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his office.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

**Art. 23. Allocation of profits.**

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

**Art. 24. Interim dividends - Share premium.**

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

**G. Liquidation**

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

**H. Governing law**

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

*Transitional provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2013.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

*Subscription and payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

La Mancha Holding S.à r.l., aforementioned,

paid twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

Total: twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) paid for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be eleven hundred euro (EUR 1,100.-).

*General Meeting of shareholders*

The incorporating sole shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that the general meeting was regularly constituted, the sole shareholder has passed the following resolutions.

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Ms. Iman Naguib, born on 7 June 1977 with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

b) Mr. Fabio Ceccarelli, born on 13 November 1962 with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2013 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set in L-1528 Luxembourg 1, boulevard de la Foire, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant le soussigné Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LA MANCHA HOLDING S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.842, dûment représentée par Mme Murielle Brouillet-McSorley, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 4 juillet 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

### A. Dénomination - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les souscripteur(s) actuels des parts sociales et/ou toutes personnes qui pourraient devenir un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LA MANCHA AFRICA S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participation directe ou indirecte et la détention de ces participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut également investir directement dans des mines et actifs en rapport situés en Afrique et peut investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes et/ou en relation avec les obligations et dettes de ses filiales directes ou indirectes.

La Société peut aussi accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi de support et d'assistance administratif, technique, de conseil et opérationnel) aux filiales directes ou indirectes de la Société (avec la Société, le «Groupe»). La Société peut également accorder le même type d'assistance aux associés minoritaires de la Société ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

#### **Art. 4. Siège social.**

- 4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- 4.5. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

### **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

- 5.1. La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.
- 5.2. En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.
- 5.3. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité fixées par les présents statuts ou, le cas échéant, exigées par la loi pour toute modification des présents statuts.
- 5.4. Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). En cas de pluralité d'associés, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

- 6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales avec chacune la même valeur nominale.
- 6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
- 6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### **Art. 7. Registre des associés.**

- 7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.**

- 8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du

conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. A cet égard, dans le but de décider sur tout point suivant, aucune action ou décision ne pourra être prise par le conseil de gérance ou tout gérant sans que l'approbation des associés n'ait été donnée sous la forme de minutes de l'assemblée générale des associés, telle que décrite à l'article 13.1 de ces statuts, ou, le cas échéant, sous la forme de résolutions écrites de l'associé unique, telle que décrite à l'article 13.2 de ces statuts:

- Toute émission par la Société de parts sociales ou de titres de toute sorte, y inclus mais sans limitation, dans le but de distribuer des options ou dividendes, sauf si cette émission de parts sociales est accomplie dans le cadre d'un projet d'investissement préalablement approuvé par les associés.

- L'acquisition, la souscription, l'échange ou le transfert, par la Société, de titres de toute nature ou pour quelque quantité que ce soit, à l'exception des parts sociales d'un fonds commun ou d'autres investissements à court terme et excepté si une telle transaction fait partie d'un projet d'investissement préalablement approuvé par les associés.

- La création, l'acquisition ou la vente par la Société de toute société, fonds de commerce, fiducie, joint-venture ou toute autre entité de toute sorte, excepté si une telle transaction a été approuvée par les associés dans le cadre du budget annuel du Groupe ou de la Société.

- La vente ou l'acquisition par la Société d'avoirs ou de fonds de commerce, si une telle transaction sort du cours normal des activités de la Société, excepté si une telle transaction a été approuvée par les associés dans le cadre du budget annuel du Groupe ou de la Société.

- Toute opération de partenariat ou tout accord de joint-venture, auquel la Société est partie, relatif aux activités minières ou immobilières, tout pacte d'associés, sauf si une telle transaction fait partie d'un projet de financement préalablement approuvé par les associés.

- La création, l'extension, la réduction ou la suppression par la Société de toute activité, excepté si une telle opération a été approuvée par les associés dans le cadre du budget annuel du Groupe ou de la Société.

- L'accord sur ou la modification de toutes conditions matérielles de tout accord relatif au financement ou à l'emprunt accordé à ou par la Société (incluant le financement sous forme de crédit-bail), pour un montant dépassant USD 2.000.000,-.

- L'octroi de tout nantissement, gage, garantie ou toute autre sûreté sous quelque forme que ce soit, sur toutes parts sociales ou avoirs de la Société, garantissant un montant supérieur à USD 1.000.000,-, excepté pour les intérêts dus sur base de conventions de financement préalablement approuvés par les associés.

- Toute décision impliquant un investissement opérationnel de la Société pour un montant en cause par transaction supérieur à USD 10.000.000,-, excepté si un tel investissement a été approuvé par les associés dans le budget annuel du Groupe ou de la Société dans un point précis et détaillé et non comme une disposition générale.

- Toute autre décision (y compris la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord) par la Société impliquant un revenu immédiat ou futur, un investissement ou un engagement en une ou plusieurs échéances, y compris tout accord

d'opérateur, pour un montant en cause par transaction supérieur à USD 2.000.000, excepté si cette opération a été approuvée par les associés dans le budget annuel du Groupe ou de la Société ou fait partie d'un projet préalablement approuvé par les associés.

- L'entrée dans ou la gestion par la Société de toute procédure judiciaire, réglementaire ou d'arbitrage de toute nature, ainsi que la conclusion par la Société de tout accord de règlement à tant que défendeur ou demandeur, si le montant en jeu par procédure excède USD 2.000.000,-.

- La mise en œuvre par la Société de tout plan d'options d'achat, d'épargne d'entreprise, de contribution, plan incitatif ou d'intéressement des salariés et mandataires sociaux et toute modification de ces régimes excepté lorsque leur mise en œuvre a été motivée du fait d'une obligation légale.

- Le recrutement par la Société de tout mandataire ou employé occupant un poste clé ou dont le salaire annuel brut (y compris les primes et indemnités) est supérieur à USD 500.000,- ou le licenciement d'un mandataire ou employé, l'augmentation de leur rémunération ou d'autres avantages qui leur sont étant accordés, l'augmentation du salaire brut annuel (y compris les primes et indemnités) de tout mandataire ou employé de la Société dès lors que ce salaire est supérieur à USD 500.000,- après l'augmentation.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée.

10.3. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée, courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

10.6. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale, annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du conseil de gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.**

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés.

##### **11.3. Quorum et vote**

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions sous la forme de résolutions écrites de l'associé unique.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

### **D. Gestion**

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1. La Société sera gérée par un maximum de six (6) gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Le conseil de gérance sera composé (i) d'un maximum de trois (3) gérants de catégorie A et (ii) d'un maximum de trois (3) gérants de catégorie B, qui devront être résidents au Luxembourg, étant précisé que les gérants de catégorie B doivent représenter en tout temps la moitié des gérants nommés. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés. A cet égard, l'article 9.3 dispose des décisions et actions du conseil de gérance qui sont sujettes à l'approbation préalable des associé(s).

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

14.5. La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance peut choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.**

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et ad nutum (sans cause), par l'assemblée générale des associés.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. La convocation indique le lieu, le jour et l'heure de la réunion du conseil de gérance. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

#### 18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut seulement délibérer et agir valablement que si (i) au moins la majorité de ses gérants incluant au moins un (1) gérant de catégorie B qui devra être présent et un (1) gérant de catégorie A qui pourra être présent ou représenté à une réunion du conseil de gérance.

#### 18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, incluant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. En cas d'égalité des votes, le gérant de catégorie B a une voix prépondérante.

18.4. Tout gérant de catégorie B peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par télécopie, télégramme, courrier électronique, ou télex un autre gérant de catégorie B comme son mandataire et tout gérant de catégorie A peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par télécopie, télégramme, courrier électronique ou télex un autre gérant de catégorie A ou tout gérant de catégorie B comme son mandataire. Un gérant de catégorie B peut représenter plusieurs de ses collègues, gérant de catégorie B ou gérant de catégorie A, et un gérant de catégorie A peut représenter plusieurs de ses collègues, gérant de catégorie A, à la condition toutefois qu'au moins un gérant de catégorie B soit présent à la réunion.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Toute participation par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant situé au Luxembourg doit être réputée être faite en personne à une telle réunion et la réunion tenue sous cette forme est réputée avoir été tenue à Luxembourg. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

18.8. La Société doit indemniser tout gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

#### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant, ou tout gérant de catégorie A et gérant de catégorie B agissant conjointement.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

#### **Art. 20. Rapports avec les tiers.**

20.1. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la Société**

#### **Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

### **F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 23. Affectation des bénéfices.**

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

#### **Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles

à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

### H. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

La Mancha Holding S.à r.l., susnommée,

a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour une souscription de douze mille cinq-cents (12.500) parts sociales.

Total: douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) payés pour douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale des associés*

L'associé unique constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique de la Société.

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Mme Iman Naguib, née le 7 juin 1977, ayant pour adresse professionnelle le 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A; et

b) M. Fabio Ceccarelli, né le 13 novembre 1962, ayant pour adresse professionnelle le 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

3) Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2013 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Brouillet-McSorley, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32130. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107064/888.

(130129900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**KNEIP ingénieurs-conseils, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 7.743.

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe JAAQUES, né le 11 novembre 1963 à Luxembourg, demeurant au 325 Rue Neuve B-6717 Attert (Belgique), propriétaire de soixante-douze (72) parts sociales;

2. Monsieur Victor JAAQUES, né le 26 septembre 1944 à Niederpallen (Luxembourg), demeurant au 3 rue de la Forêt L-8354 Garnich, propriétaire de deux cent quatre-vingt-onze (291) parts sociales;

3. Monsieur Claude RAUCHS, né le 5 avril 1973 à Luxembourg, demeurant au 30 Cité am Bruch L-8062 Bertrange, propriétaire de vingt-sept (27) parts sociales;

4. Monsieur Marc WEISGERBER, né le 12 juillet 1974 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant au 38 Vogelsang D-54292 Trier (Allemagne), propriétaire de dix (10) parts sociales;

5. «SCHROEDER & Associés S.A.» société anonyme ayant son siège social au 8 rue des Girondins L-1626 Luxembourg (RCS Luxembourg B 69.336), propriétaire de cent (100) parts sociales, représentée par Messieurs Gaston FLESCHE, administrateur-délégué, et Jean HANNES, administrateur, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg;

6. Madame Valérie BEGUE, née le 28 août 1978 à Ettelbruck, demeurant au 1A, Um Këpp L-7470 Saeul;

7. Monsieur Pierre JAAQUES, né le 13 mai 1982 à Luxembourg, demeurant au 31 Leembierg L-8531 Ell.

Les comparants sub 1 à 5 sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «KNEIP ingénieurs-conseils, S.à r.l.» avec siège social à L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper, constituée suivant acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> octobre 1967, enregistré à Luxembourg le 14 octobre 1967 volume 274, folio 48, case 11, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 168, en date du 30 novembre 1967,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 7.743.

Les associés, agissant comme ci-avant, ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Cession de parts sociales:*

Monsieur Victor JAAQUES, prénommé, cède par les présentes:

- quinze (15) parts sociales à Madame Valérie BEGUE, prénommée;
- quinze (15) parts sociales à Monsieur Pierre JAAQUES, prénommé;
- trois (3) parts sociales à Monsieur Philippe JAAQUES, prénommé;
- quatre (4) parts sociales à Monsieur Claude RAUCHS, prénommé;
- cent (100) parts sociales à «SCHROEDER & Associés S.A.», prénommée;
- une (1) part sociale à Monsieur Marc WEISGERBER, prénommé.

Lesdites cessions prennent effet rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires sont, à partir de ce jour, subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

*Remarque:*

Madame Valérie BEGUE, prénommée, Monsieur Pierre JAAQUES prénommé, Monsieur Philippe JAAQUES, prénommé, Monsieur Claude RAUCHS, prénommé, «SCHROEDER & Associés S.A.», prénommée, Monsieur Marc WEISGERBER, prénommé, en leur qualité de cessionnaires, ici présents, déclarent accepter les cessions de parts précitées.

*Prix:*

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre les parties et que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu des cessionnaires avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

*Acceptation de la cession de parts sociales:*

Monsieur Victor JAAQUES, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales telle que

modifiée, et déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puissent arrêter l'effet des susdites cessions.

Les associés ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution:

*Unique résolution:*

Les associés modifient l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, attribuées comme suit:

1. Monsieur Philippe JAAQUES, prénommé, . . . . .	75
2. Monsieur Victor JAAQUES, prénommé, . . . . .	153
3. Monsieur Claude RAUCHS, prénommé, . . . . .	31
4. Monsieur Marc WEISGERBER, prénommé, . . . . .	11
5. «SCHROEDER & associés S.A.» prénommée, . . . . .	200
6. Madame Valérie BEGUE, prénommée, . . . . .	15
7. Monsieur Pierre JAAQUES, prénommé . . . . .	15
Total: . . . . .	500»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à huit cent quatre-vingt euros (880,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. JAAQUES, V. JAAQUES, C.RAUCHS, M.WEISGERBER, G.FLESCHE, J. HANNES, V.BEGUE, P. JAAQUES, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/06/2013. Relation: LAC/2013/25418. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107035/78.

(130130241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Le Yellow Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Enseigne commerciale: Brasserie GE.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 208, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 178.968.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

A comparu:

Monsieur Jérôme GOERGEN, né le 10 mars 1986 à Luxembourg, demeurant à L-1631 Luxembourg, 1 rue Glesener, laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-snack et d'un bistrot avec la vente de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que la vente de tous autres produits de la branche.

La société a pour objet tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, la représentation, la location et l'entremise de toute marchandise, bien et prestation de service de tous genres, en particulier le commerce et la fourniture de mobilier, de matériel de bureau et de magasins, neuf ou d'occasion, ainsi que les services y relatifs.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «LE YELLOW SARL», société à responsabilité limitée unipersonnelle, exploitant sous l'enseigne commerciale de «Brasserie GE».

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés. L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

#### *Souscription et Libération*

Les cent parts sociales sont intégralement souscrites par Monsieur Jérôme GOERGEN, né le 10 mars 1986 à Luxembourg, demeurant à L1631 Luxembourg, 1 rue Glesener.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît expressément.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.-

euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes pré qualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jérôme GOERGEN, né le 10 mars 1986 à Luxembourg, demeurant à L-1631 Luxembourg, 1 rue Glesener.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2610 Luxembourg, 208 route de Thionville

DONT ACTE, fait et passé à Walferdange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J. GOERGEN, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9569. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107073/100.

(130129405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

#### **L. O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 178.995.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1) Madame Sonja TOUSCH-FRANSSSENS, éducatrice graduée, née le 28 décembre 1960 à Luxembourg, demeurant à L-5337 Moutfort, 6. Leh'oicht, et

2) Monsieur Jean-Paul SCHNEIDER, salarié, né le 7 mai 1958 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-7209 Walferdange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière comportant l'acquisition, la vente, la gérance, la location, l'administration et la promotion de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de: «L. O. S.à r.l.»

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

À moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et libération*

Les statuts ainsi arrêtés, les cent parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Sonja TOUSCH-FRANSSSENS, pré-qualifiée, cinquante parts sociales; . . . . .	50
2. Monsieur Jean-Paul SCHNEIDER, pré-qualifié, cinquante parts sociales; . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>

Les souscripteurs déclarent et reconnaissent que les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à raison de sa constitution sont estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les associés susnommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont dès lors réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants: Madame Sonja Tousch-Franssens, la comparante sub 1), et Monsieur Jean-Paul Schneider, le comparant sub 2).

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature de chaque gérant.

*Deuxième résolution*

L'adresse du siège social est établie à: L-1933 Luxembourg, 43, rue Sigg y vu Lëtzebuerg.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci devra obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. TOUSCH-FRANSSSENS, J.P. SCHNEIDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33362. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107041/110.

(130130120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Total (BTC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.722.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 juin 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Jean-Luc Porcheron, né le 15 décembre 1954 à Guérande, France, ayant son adresse professionnelle au 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A.*

- Monsieur Michael Borrell, ayant son adresse professionnelle au 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

- Monsieur Christian Giudicelli, ayant son adresse professionnelle à TOTAL E&P Azerbaijan, BV 340 Nizimi Street, ISR Plaza, 7<sup>th</sup> floor A2, Baku, Azerbaïdjan,

- Madame Catherine Grasset, ayant son adresse professionnelle au 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

*Gérant de catégorie B.*

- Monsieur Frédéric Santoni, ayant son adresse professionnelle au 310, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013102828/32.

(130123818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**PHM Subco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.302,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.757.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 19 juillet 2013, que la société Pamplona Investment Partners I LP, ayant son siège social à 94, Solaris Avenue, Camana Bay, KY1-1108 Grand Cayman, Iles Caïmanes et immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro QH-71536 a cédé un million six cents trente mille deux cents (1.630.200) parts sociales de la Société qu'elle détenait à PHM Holdco 19 S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg de sorte que, suite à ce transfert:

- Pamplona Investment Partners I LP précitée, ne délient désormais aucune part sociale de la Société;
- PHM Holdco 19 S.à r.l. précitée, détient désormais un million six cents trente mille deux cents (1.630200) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juillet 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013102641/20.

(130124851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Sufikupar S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 28.660.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 3 juillet 2013 que Monsieur Bruno BEERNAERTS a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 juillet 2013 que les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016:

- Monsieur Bruno Beernaerts, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Olivier Liégeois, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Patrick Moinet, en tant qu'administrateur; et
- BF Consulting S.à r.l., en tant que commissaire.

La Société prend acte de la nouvelle adresse des administrateurs, Monsieur Bruno BEERNAERTS au 162, rue de Reckenthal L-2410 Strassen; Monsieur Olivier LIEGEOIS au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg et Monsieur Patrick MOINET au 156, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102783/24.

(130124509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Vimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.180.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2013.*

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VIMO S.A.», ayant son siège social à L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.180, laquelle après avoir abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de d'administrateur Adriano VINCIOTTI.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale nomme à la fonction d'administrateur:

Vimo & Partner S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.973, représentée en application de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales par Monsieur Sergio dit Serge VINCIOTTI, retraité du Parlement Européen, né à Gualdo Tadino (Italie), le 18 février 1950, demeurant professionnellement à L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg

Le mandat d'administrateur expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102862/24.

(130124778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Wilson Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.380.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2013*

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroecaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 16 mai 2013, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Jean-Marie LEGENDRE, FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A. démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2017.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 16 mai 2013, nouveau Commissaire en remplacement de M. Eric HERREMANS démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2017.

3. L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder au remplacement du délégué à la gestion journalière la société BPH FINANCE S.A. démissionnaire.

4. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour WILSON FINANCE S.A.,SPF

Référence de publication: 2013103755/24.

(130125388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---